

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DU SUD-OUEST DU QUÉBEC

Maison de l'UPA, 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 555, Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0530 • Télécopieur : 450 679-4300 • Courriel : spfsoq@upa.qc.ca • Internet : www.syndicatbois.com

Forêt d'avenir

Volume 5 - Numéro 1

Mars 2009

VOIR L'ÉDITORIAL
EN PAGE 2

●
**Changement
à la direction générale**

DANS CE NUMÉRO :

AGA— Plan conjoint	1
AGA— Membres	1
Éditorial— Changement à la direction générale	2
Message du nouveau direc- teur général	2
Élections 2009	2

Infos-Marchés

PUBLICATION

Syndicat des
propriétaires forestiers
du Sud-Ouest du Québec

RÉDACTION

Clément Ricard
Benoit Beausoleil

MONTAGE FORÊT D'AVENIR

Kathleen Soucy

MONTAGE INFOS-MARCHÉS

Geneviève Caron

IMPRESSION

Impressions Credo inc.

DISTRIBUTION

Aux producteurs de bois
de la région du
Sud-Ouest du Québec

TIRAGE

6 000 exemplaires

POSTE-PUBLICATIONS

N° de convention
41124099

Assemblées générales annuelles

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2009
DES PRODUCTEURS DE BOIS VISÉS
PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS
FORESTIERS DU SUD-OUEST DU QUÉBEC

À TOUS LES PRODUCTEURS DE BOIS,

Vous êtes par la présente convoqués à l'assemblée générale annuelle des producteurs forestiers visés par le Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec qui se tiendra aux coordonnées suivantes :

Date : Le jeudi 7 mai 2009
Heure : 9 h Inscription
10 h AGA du plan conjoint
Endroit : L'Hôtel Best Western, salle Saint-Jérôme 2
420, Mgr Dubois, Saint-Jérôme
(sortie 43 de l'autoroute 15)

Pour se prononcer sur l'administration du plan conjoint, les producteurs devront présenter, s'ils ne sont pas membres du SPFSOQ, une preuve de propriété sous forme de reçu de taxes, carte de producteur forestier ou tout autre document équivalent.

Nous espérons vous voir nombreux à cette assemblée et serons heureux de vous accueillir à cette occasion.



Benoit Beausoleil, ing. f.
Directeur général

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2009
DES MEMBRES
DU SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS DU SUD-OUEST DU QUÉBEC

À TOUS LES MEMBRES,

À titre de membres en règle du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec, vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle.

Date : Le jeudi 7 mai 2009
Heure : Consécutivement à l'AGA du plan conjoint
Endroit : L'Hôtel Best Western, salle Saint-Jérôme 2
420, Mgr Dubois, Saint-Jérôme
(sortie 43 de l'autoroute 15)

Vous aurez à disposer des sujets inscrits à l'ordre du jour et à convenir des moyens à prendre pour que votre syndicat réalise pleinement ses objectifs.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Benoit Beausoleil, ing. f.
Directeur général

P.S. — Afin d'obtenir le droit de vote lors de cette assemblée, vous devez avoir produit du bois au cours des trois dernières années ou avoir payé, selon le règlement, la cotisation annuelle de 6 \$.

ORDRE DU JOUR

- 01) Ouverture de l'assemblée;
- 02) Lecture et adoption de l'avis de convocation;
- 03) Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 04) Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du plan conjoint tenue le 8 mai 2008;
- 05) Lecture et adoption du rapport d'activité;
- 06) Lecture et adoption du rapport financier;
- 07) Nomination d'un vérificateur;
- 08) Discussion sur les taux de transport;
- 09) Discussion sur les modifications aux contributions 2010 en incluant le bois de chauffage;
- 10) Exposé des invités;
- 11) Résolutions;
- 12) Divers;
- 13) Levée de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 01) Ouverture de l'assemblée;
- 02) Lecture et adoption de l'avis de convocation;
- 03) Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 04) Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres tenue le 8 mai 2008;
- 05) Lecture et adoption du rapport d'activité;
- 06) Lecture et adoption du rapport financier;
- 07) Nomination d'un vérificateur;
- 08) Élection des administrateurs;
- 09) Levée de l'assemblée.

PRIÈRE DE RETOURNER :
SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
DU SUD-OUEST DU QUÉBEC
555, BOUL. ROLAND-THERRIEN, BUREAU 555
LONGUEUIL (QUÉBEC) J4H 4E7

Editorial

Changement à la direction générale

Après plus de huit ans en tant que directeur général au sein du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec, M. Armand Plourde a décidé de réorienter sa carrière à titre d'agent à la commercialisation pour la Direction de la commercialisation de l'UPA.

Au nom des administrateurs et des employés, je profite de ces quelques lignes pour remercier M. Plourde de sa loyauté, son travail acharné ainsi que de son dévouement sans borne à la cause des propriétaires forestiers de notre territoire. Il est certain que celui-ci a permis à la forêt privée du Sud-Ouest du Québec de se développer davantage tout au long de ces années. Nous lui souhaitons une bonne route dans son nouveau défi.

C'est à la suite de plusieurs entrevues, que le conseil d'administration du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec a le plaisir de vous présenter M. Benoit Beausoleil à la direction générale. Comme celui-ci possède une vaste expérience tant au niveau provinciale qu'internationale, il sera sûrement mettre à profit ses connaissances pour le bénéfice des propriétaires du Sud-Ouest du Québec.

Dans l'attente de vous compter en grand nombre lors de notre rendez-vous annuel, veuillez agréer, chers producteurs, l'expression de mes sentiments très cordiaux.

Clément Ricard
Président



Propriétaires et producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec, c'est avec plaisir que je me présente à vous aujourd'hui. Originaire de Saint-Gabriel-de-Brandon dans Lanaudière, c'est avec défi que j'occupe maintenant le poste de directeur général du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec depuis le 16 février dernier.

Ingénieur forestier de profession, j'ai œuvré principalement auprès de l'industrie forestière, et ce, depuis près de 20 ans. J'ai occupé différents postes à la supervision des opérations forestières ainsi qu'à la gestion des approvisionnements en bois dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, des Laurentides, de l'Outaouais, de la Mauricie et de Lanaudière. Lors de la dernière année, je travaillais avec une équipe d'étude pour la réalisation d'un mandat sur la faisabilité d'un complexe de produits forestiers dans la région de Krasnoyarsk krai en Russie.

Je désire donc mettre à profit mes expériences aux vôtres pour que l'on puisse relever ensemble les défis qui se dressent devant nous, notamment celui de traverser cette crise forestière qui nous ébranle. Notre plan conjoint occupe un territoire doté d'un excellent potentiel pour l'aménagement forestier de par sa composition forestière diversifiée, sa localisation géographique et sa proximité des marchés. C'est pour ces raisons, qu'il doit faire partie prenante du développement forestier régional. Soyons donc aux aguets des opportunités à venir pour sortir de ce marasme.

En terminant, c'est avec un vif intérêt que je souhaite vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée générale annuelle. Cette dernière nous donnera l'opportunité de faire davantage connaissance tout en faisant rapport de notre dernière année.

Benoit Beausoleil, ing. f.
Directeur général



Élections 2009 – Date limite : Le mercredi 29 avril 2009 à 16 h

ÉLECTIONS 2009

PROCÉDURES POUR LES ÉLECTIONS

- ➔ Après appel de candidature, les administrateurs sont élus à la majorité des voix lors de l'assemblée générale.
- ➔ Toute personne qui pose sa candidature à un poste d'administrateur doit être membre en règle du syndicat.
- ➔ Si le membre est propriétaire ou possesseur du produit visé par le plan situé dans plus d'un secteur, il pourra à son choix, mais seulement pour un secteur, être mis en candidature dans le secteur où il réside ou dans le secteur où est située la majorité de ses propriétés forestières. Si le domicile est situé à l'extérieur du territoire du syndicat, la situation du lot ou des lots du produit visé par le plan dont il est propriétaire détermine le secteur. Si le candidat possède des propriétés dans plus d'un secteur, le secteur où le membre détient la majorité de ses propriétés forestières détermine le secteur. De plus, un membre peut s'inscrire seulement dans un secteur.
- ➔ Le formulaire de mise en candidature, signé par le candidat producteur membre et appuyé par un autre producteur membre, doit parvenir au secrétariat du syndicat au moins sept (7) jours avant la tenue de l'assemblée générale.
- ➔ Seuls les membres en règle du syndicat ont le droit de proposer, secondar et voter lors des élections des administrateurs à l'assemblée générale annuelle.

ADMINISTRATEUR	POSTE	REPRÉSENTATION D'ÉLECTION
M. André Soulinier	5	Siège 2 : Lanaudière
M. Léo Hurtubise	6	Siège 2 : Montérégie
M. Carmel Gauthier	7	Siège 2 : Laurentides
M. Pascal Audet	8	Siège 2 : Outaouais

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Je, _____, domicilié au _____, désire poser ma candidature comme administrateur pour le poste numéro _____, pour les élections 2009, et affirme remplir les conditions incluses aux procédures d'élection.

CANDIDAT MEMBRE

Nom (en lettres mouillées) :	APPUYÉ PAR (PRODUCTEUR MEMBRE)
N° de téléphone :	Nom (en lettres mouillées) :
N° de membre :	N° de téléphone :
Signature :	N° de membre :
Date :	Signature :
	Date :

➔ Prière de retourner avant le mercredi 29 avril 2009, 16 h, afin que votre mise en candidature soit valide.

Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 555
Longueuil (Québec) J4H 4E7